



Ma supérieure hiérarchique nie les propos qu'elle m'a tenu

Par **Visiteur10**, le **03/10/2009** à **22:01**

Bonjour,

Tout est dans le sujet de ce message. Ma supérieure m'a fait des commentaires sur une collègue en arrêt maladie. Propos que j'ai rapportés à la dite collègue car pour moi ces propos étaient inacceptables. Aujourd'hui ma supérieure nie avoir eu de tel propos. Qu'est-ce que je risque ? et que risque ma supérieure ? car c'est sa parole contre la mienne.

Merci pour votre aide.

Par **julius**, le **03/10/2009** à **23:55**

Bonsoir,

Ces propos auront-ils une conséquences?

En fonction de votre réponse , la gravité des faits relaté permettra de connaitre la sanction applicable.

En revanche , si vos propos nuisent à la réputation ou à la morale de la personne ,elle peut très bien porter plainte contre vous pour diffamation.

(cela n'appartient plus alors au cadre professionnel mais au cadre civil)

Par **Visiteur10**, le **04/10/2009** à **00:10**

Ma collègue est en arrêt maladie depuis maintenant 3 semaines, elle a été hospitalisée en urgence. Ma supérieur m'a dit "je suis certaine qu'elle l'a fait exprès" et en me montrant le calendrier sur lequel elle note les dates de congés du service elle a ajouté "elle avait posé cette semaine puis l'a annulée" (c'était la 1ère semaine d'arrêt).
Je n'ai fait que relater cela à ma collègue. Je n'ai rien ajouté, ni brodé, ni fait de commentaire.
Merci pour votre aide.

Par **julius**, le **04/10/2009** à **00:25**

Maintenant , à savoir si votre supérieure considérera

1/ Que vous avez manqué à votre droit de discrétion.
A laquelle cas , sanction par un avertissement

2/Qu'elle pleure à la hiérarchie
Sanction quasi sûr idem à 1/

3/Qu'elle laisse couler l'affaire
Vous avez perdu sa confiance , et à la première occasion , elle ne va pas vous rater.

Désoler de ma franchise , mais la langue de bois , ce n'est pas mon truc.